

L'an deux mille dix, le deux juin à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du six mai deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44  
Membres titulaires présents ou représentés: 29  
Pouvoirs : 3  
Quorum atteint  
Nombre de suffrages exprimés : 32

**Présents(es)**

Annie AGIER,  
Paul ARNOUX,  
André AUBERIC,  
Marcel BARGARD,  
Christian BARTHEYE,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Marc BONNARD,  
Marie BOUCHEZ,  
Jean-Pierre BUIX,  
Claire CHASTAN,  
Gérard COUPON,

Pierre DALSTEIN suppléant,  
Pierre ETIENNE,  
Michèle EYBALIN,  
André FELIX suppléant,  
Alain GABERT,  
Marie-Christine GIT,  
Michel GREGOIRE,  
Anne-Marie GROS,  
Laurent HARO suppléant,  
Bernard ILLY,  
Bruno LAGIER,

Valery LIOTAUD,  
Jean-Jacques MONPEYSSEN,  
Corinne MOREL-DARLEUX,  
Christine NIVOU,  
Hervé RASCLARD,  
Francis RIEU suppléant,  
Jacques RODARI,  
Nicolas ROSIN  
Michel TACHE

**Pouvoirs**

Pierre MEFFRE à Christine NIVOU, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Marie-Pierre MOUTON à Marie-Christine GIT

**Excusés(es)**

Olivier CADIER, Pierre COMBES, Jean-Michel CREISSON, Claude DAUMAS suppléant, Jacques ESTEVE suppléant, Gérard GOZZI, Didier JOUVE, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY

\*\*\*\*\*

**Objet : Lancement plan d’approvisionnement territorial (bois énergie)**

Vu la délibération n°32-2009 – PAT Bois Energie du Bureau Syndical du 23 octobre 2009,

Dans le cadre du programme ASTER Bois de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur porté par le SMBP, est prévue la mise en place d’un Plan d’Approvisionnement Territorial (PAT).

C’est un outil d’aide à la décision pour les élus, basé sur les capacités locales de production de plaquettes forestières et l’évaluation des besoins de structuration de la filière bois-énergie. Au-delà de l’estimation des besoins de production de plaquettes forestières pour les petites unités de chauffage au bois actuellement en activité, le PAT doit permettre de réfléchir sur les capacités du territoire à développer une réelle activité économique autour de la production de plaquettes forestières. Notamment il doit prendre en compte les possibilités d’exportation de plaquettes sur les bassins de consommation des Pays Une Autre Provence et Sisteronais Buëch. Il doit aussi donner des éléments de réflexion aux élus pour guider les choix d’intervention publique dans les investissements structurels de la filière (hangars, unités de stockage, de séchage, intervention pour un meilleur accès à la ressource...).

Suite à un premier travail technique, la mise en place de cet outil paraît pertinente pour une réflexion collective de la structuration de la filière sur le territoire.

Le Président propose d’engager les négociations techniques et financières avec les partenaires forestiers pour la réalisation de ce PAT sur l’automne-hiver 2010 – 2011.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical approuve la proposition du Président et l’autorise à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits  
Le Président  
Hervé RASCLARD